

Propositions pour une sociologie de l'opinion publique

par A. DELOBELLE

Sociologue

★

1. Etude de l'opinion publique.

Ayant passé en revue la plupart des définitions de l'opinion publique, Childs laisse finalement la question ouverte (1). Ne prétendant pas mieux la définir, Sauvy ne veut en décrire que les « multiples manifestations » et la « définir à l'usage » (2). Quant à Stoetzel et Girard, ils terminent leur présentation de l'opinion publique en écrivant qu'il serait « vain de chercher à définir l'opinion publique. L'opinion publique n'est pas un objet, c'est un chapitre pour la recherche » (3).

En fait, depuis 1900 environ, l'étude de l'opinion publique est traditionnellement rattachée à la psychologie sociale. Les bornes qui marquent approximativement le tournant, pourraient être *La psychologie des foules* (1895) de Gustave Le Bon et *L'opinion et la foule* (1901) de Gabriel Tarde. Cette manière de voir est renforcée dans l'entre-deux-guerres par la prise de conscience de la propagande et la découverte de la publicité, avec l'étude des attitudes et des motivations qu'elles entraînent. Aujourd'hui encore, de nombreuses bibliographies classent l'opinion publique avec la psychologie sociale.

Les définitions actuelles sont généralement de type psychologique : l'opinion y est donnée comme la verbalisation ou la manifestation d'une attitude. Elle est éventuellement étudiée dans son influence sur l'action. Cependant, si ce genre d'approche présente encore un grand intérêt, il apparaît qu'il faut en préciser les modalités. Il n'y a ni automaticité,

(1) Harwood L. CHILDS, *Public opinion : nature, formation, and role*. Princeton, Van Nostrand, 1965, pp. 12-26.

(2) Alfred SAUVY, *L'opinion publique*. Paris, PUF, 1964, p. 16.

(3) Jean STOETZEL, Alain GIRARD, *Les sondages d'opinion publique*. Paris, PUF, 1973, p. 31.

ni sincérité totale dans l'opinion. Aussi tend-on, aujourd'hui, à se tourner vers des explications de type plus sociologique. Ce qui est une manière de retour aux sources.

En effet, depuis l'Antiquité grecque, les auteurs traitaient l'opinion publique en liaison avec les phénomènes politiques. Ce point de vue reste dominant au cours de l'histoire. Il reçoit des développements brillants au XVIII^e siècle. Jean-Jacques Rousseau relance, dans ce sens, le terme d'opinion dans le *Contrat social* (1762), tandis que le ministre Jacques Necker popularise le terme d'opinion publique à l'approche de la Révolution française. Ce dernier la présente comme le fondement du crédit dont jouissent les institutions politiques. Selon lui, il existe un lien direct entre la forme d'opinion publique et le type de gouvernement d'un pays : l'opinion est partout le meilleur rempart contre les abus de pouvoir. Depuis lors, son étude reste l'un des grands thèmes de la science politique. Les auteurs qui traitèrent de l'opinion publique au XIX^e siècle, le firent toujours dans une perspective politique. La richesse et la fécondité scientifiques de cette optique sont évidentes pour qui cherche à expliquer le phénomène (4).

Le vague — si pas l'absence complète — des définitions actuelles de l'opinion publique s'explique probablement par la montée, au XX^e siècle, des aperçus plus psychologiques. Occupant désormais seuls le devant de la scène scientifique, ils ont fini par masquer des définitions plus essentielles. Il faut rétablir la hiérarchie des notions, en situant les aspects psychologiques en référence aux aspects sociologiques.

Les deux genres d'explication se complètent, mais l'essentiel se passe au niveau politique et sociologique. En lui restituant sa prééminence, il faut en même temps lui intégrer les données psychologiques en montrant comment s'établissent les relais.

2. Définition de l'opinion publique.

2.1. *Opinion latente et opinion manifeste.*

Dans cette distinction se trouve la clé qui permet de relier l'opinion personnelle à l'opinion publique. Il n'y a, en réalité, opinion publique qu'à partir du moment où elle se trouve extériorisée, exprimée publiquement. Et cela, quel que soit le groupe, étendu ou restreint. Le fait d'explicitement une opinion en présence d'autres, l'introduit immédiate-

(4) Paul A. PALMER, « The concept of public opinion in political theory » (1936), republié in Bernard BERELSON, Morris JANOWITZ (eds), *Reader in public opinion and communication*, 2d ed., New York, Free Press of Glencoe, 1953, pp. 3-13. Harwood L. CHILDS, *op. cit.*, pp. 26-38.

ment dans le champ de l'opinion publique. Une opinion latente, jamais exprimée, toujours gardée pour soi, échappe par cela même au processus public. Ce silence équivaut d'ailleurs à l'acceptation de l'opinion qui prévaut : « Qui ne dit mot, consent » !

Si toutes les manifestations de la pensée appartiennent déjà à l'opinion publique, elles ne coïncident pas nécessairement avec le sentiment profond de la personne. Il peut s'agir d'une opinion émise en réaction à une situation soudaine, sous le coup de l'émotion, sans que rien y préparât apparemment. C'est cependant cet acte « objectif », extérieur, qui introduit une opinion dans le jeu des interactions sociales. Par la même occasion, elle transcende le niveau purement individuel pour se joindre au processus proprement sociologique.

Entre ces deux niveaux, il n'y a pas simplement continuité comme le serait la seule manifestation extérieure d'un sentiment intérieur. Au contraire, les deux niveaux se trouvent eux-mêmes dans un rapport proprement dialectique. La personne peut réagir intérieurement à ce qu'elle vient de déclarer. La déclaration peut être ressentie comme un amoindrissement de ce qu'elle voulait dire, ou comme « dépassant » ses intentions premières.

Au-delà des réactions de consonance ou de dissonance de la personne par rapport à ses propres comportements, il faut citer encore le caractère dialectique de ses déclarations publiques, puisqu'elles constituent autant de réactions aux opinions émises en sa présence ou dans un contexte plus large. Chaque manifestation publique peut être ressentie par la personne comme favorable ou défavorable, positive ou négative. Ses réactions sont l'équivalent de mouvements vers un rééquilibrage (tel qu'elle le souhaite ou le conçoit).

La manifestation d'une opinion peut prendre diverses formes : verbale, écrite, gestuelle. L'absentéisme lui-même peut être un indicateur d'opinion. Elle peut passer par l'utilisation de techniques de diffusion ou non. Elle peut se dérouler au sein de groupes ou de publics présentant une importance sociologique ou politique plus ou moins importante : elle en tire alors un poids social variable.

L'opinion peut être donnée comme un simple avis, comme une simple information. Elle peut être simple adhésion momentanée à l'opinion du groupe où l'on se trouve, tel qu'il est constitué ce jour-là. Van Gennep parlait, dans ce sens, du « pivotement des valeurs », de la relativité des opinions personnelles selon le milieu fréquenté ou les circonstances (5). Il n'y a à cela aucune hypocrisie, mais bien la trace du

(5) A. VAN GENNEP, *Les rites de passage* (1909). Paris, Mouton, 1969, II + 288 + 30 pages.

caractère profondément dialectique de la personne elle-même. Comme sujet historique, elle est elle-même source de *discontinuités*.

C'est donc la manifestation, en tant que telle, de l'opinion, qui la fait entrer dans le processus multidimensionnel de l'opinion publique. Chaque ensemble d'interactions sociales constitue un milieu en propre, même momentanément, orienté selon ses propres axes. Il s'insère d'une manière chaque fois particulière dans le processus plus vaste de la problématique sociale, avec ses familles d'opinion, ses courants d'opinion, ses mouvements d'opinion. C'est par là que l'opinion se constitue en un vaste *processus dialectique*, dont les manifestations prolongent et contredisent à la fois les opinions particulières ou personnelles.

2.2. *Opinion publique et décision politique.*

Considérée dans son rapport à la problématique individuelle ou sociale, les moyens font défaut à l'opinion pour le passage à l'action. La décision intervient ici comme la donnée complémentaire et obligée. En faisant coïncider les options dominantes de l'opinion publique avec celles qui guident les choix politiques, l'autorité institutionnelle assure une liaison essentielle. Le phénomène est d'ailleurs identique à tous les niveaux de l'opinion et de la décision. L'autorité familiale, en tant qu'organe de décision au sein de l'institution familiale, exerce la même fonction critique par rapport au pluralisme des opinions au sein du groupe familial. La même procédure se répète dans toutes les institutions. De même, la personne individuelle décide en fonction de ses options particulières, selon ses goûts personnels.

Et cependant, la liaison n'est automatique entre opinion et décision, ni chez la personne, ni dans les groupes informels, ni dans les institutions. Partout se reproduit le même rapport dialectique : la décision peut prolonger l'opinion ou s'y opposer, ou arbitrer entre les opinions en présence. La décision reste donc critique par rapport aux opinions. Inversement, l'opinion garde une fonction critique par rapport aux décisions prises par l'autorité compétente. Elle peut accepter, refuser ou mettre en question la décision. Selon l'image de Festinger, il y aura alors, selon les cas, consonance ou dissonance entre l'autorité et le public (6).

S'il existe, comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, un lien dialectique entre l'opinion personnelle et l'opinion publique, il en existe un autre entre l'opinion et la décision, quelle que soit l'instance considérée (personnes, groupes, institutions). En fait, cette seconde dialectique

(6) L. FESTINGER, *A theory of cognitive dissonance*. London, Tavistock, 1959, XII + 292 pages.

tique nous donne le lieu du *processus principal* : c'est par rapport à elle qu'il faut situer la première, comme c'est par rapport à elle qu'il faudra situer la suivante (opinion/action). Les approches psychologiques ou sociales de l'opinion doivent lui faire référence, et chercher à travers elle leur intégration théorique.

Au niveau de ce processus central, *il faut considérer l'opinion et la décision comme les deux faces d'une même pièce de monnaie, mais dont les rapports seraient dialectiques*. Là est la clé du phénomène, quel que soit le niveau considéré (personnel, social, politique, etc.). A partir de là, l'analyse se trouve simplifiée parce que les liaisons logiques apparaissent avec les aspects particuliers relevés par les auteurs. En même temps, nous retrouvons le sens des définitions anciennes de l'opinion publique, tant en philosophie politique qu'en politologie moderne. Nous nous retrouvons devant un cadre théorique valable, unifié.

Ce cadre implique l'idée d'une *conjonction sociologique* entre opinion et décision. Or, c'est bien ce que nous enseigne l'étymologie ancienne du terme « opinion ». Le mot apparaît en français écrit vers 1190, par dérivation du latin *opinio*, tiré lui-même du verbe *opinari* : opiner. Au XIV^e siècle encore, opiner est couramment utilisé pour « dire, énoncer son opinion, son avis » dans une assemblée, une délibération. On parlait ainsi des opinants dans un débat (1470). Ceux-ci pouvaient s'y montrer opiniâtres (1431), c'est-à-dire obstinément attachés à leur opinion. De là, également, l'adverbe « opiniâtrément » (1431) ou le verbe « opiniâtrer » (1538). Au XV^e siècle, opinion signifie bien l'avis qu'une personne émet dans une délibération. On pouvait ainsi « recueillir les opinions », c'est-à-dire recevoir les suffrages, compter les votes, et constater, par exemple, que les opinions étaient « partagées », c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de majorité. Nous parlons encore, dans ce sens, d'un journal « d'opinion », par opposition à une feuille d'information. L'opinion est donc fondamentalement jugement de valeur en connexion dialectique, immédiate ou à terme, avec une procédure de décision.

Mais puisque le phénomène est dialectique, la possibilité existe également de penser l'opinion comme distincte, différente, voire opposée à la décision. Il peut donc également exister une idée de *disjonction sociologique* entre opinion et décision. Cette tradition sémantique se rencontre dès l'Antiquité grecque, puisque Platon distinguait fermement l'opinion (en grec : *doxa*) de la pensée spéculative ou scientifique : la première est erratique ; la seconde est certaine. Par la suite, théologiens et philosophes continueront d'opposer l'opinion aux vérités de la foi ou aux impératifs de la morale. Le dogme échappe ainsi à l'opinion. Cette interprétation semble avoir été notablement renforcée par l'accélé-

ration de la centralisation politique depuis la Renaissance. A partir de cette époque, environ, le sens décisionnel de l'opinion disparaît et l'opiniâtreté devient péjorative. Le siècle des Lumières l'assimilera volontiers à la bêtise. Et aujourd'hui, « opiner » ne se rencontre plus guère que sur le mode plaisant (« opiner du bonnet ») ou dans certaines tournures du style administratif ou judiciaire (où il a été conservé par ritualisation des formules). De nos jours, l'opinion n'est plus qu'une « manière de penser, de juger sur tel ou tel sujet », parmi d'autres, ou le simple « point de vue » que l'on a sur une question particulière. Ces opinions peuvent, éventuellement ne pas être purement individuelles : il s'agit alors d'un « ensemble d'idées, de jugements partagés par plusieurs personnes ». Ainsi, désormais, l'opinion n'est plus que l'opinion... (7).

C'est ce courant d'opinion même, avec sa force et ses conditionnements, qu'il faut avoir à l'esprit pour comprendre la prééminence actuelle des définitions psychologiques de l'opinion. Il importe donc de retrouver la tradition inverse, celle qui insiste sur la conjonction de l'opinion et de la décision. Cette inversion pourrait elle-même être analysée sur fond d'institutions démocratiques actuelles. Mais il ne suffit pas de remplacer les points de vue et de réenfiler des aperçus théoriques dans l'autre sens. Ce qu'il faut, c'est comprendre que les rapports opinion/décision sont dialectiques et que, comme tels, ils peuvent être vécus en conjonction ou en disjonction. Ils sont même généralement les deux à la fois. L'essentiel, c'est de les analyser désormais toujours de pair, et non plus comme des domaines scientifiques qui n'ont que peu de rapports entre eux. L'important est de penser l'opinion par rapport à la décision, et vice versa, et de se poser *ensuite* la question du type de connexion qui existe entre eux dans telle ou telle circonstance historique ou pour tel ou tel milieu socio-politique.

2.3. *Opinion et action.*

Si l'opinion fut définie comme la verbalisation de l'attitude, celle-ci fut définie à son tour à travers son influence sur l'action. Et puisque l'opinion et l'action étaient deux manifestations de l'attitude, il était légitime d'analyser les corrélations entre elles et d'approcher l'attitude à partir de ces liaisons statistiques. Mais que fallait-il entendre exactement par ces trois notions : attitude, opinion et action ? Résolues ou non, ces questions restaient centrales pour toutes les techniques de persuasion : propagande, publicité, relations publiques, etc. Elles restent

(7) Articles « Opiner » à « Opinion », in P. ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, tome IV, 1963, pp. 908-911.

capitales dans l'appréciation des sondages pré-électoraux. Par ce biais de l'étude des liaisons opinion-action, la science de l'opinion publique préservait et redécouvrait à la fois l'autre liaison : celle qui va de l'opinion à la décision.

Si l'opinion est un jugement de valeur sur une question, l'action elle-même se distingue du mouvement mécanique par les jugements de valeur qu'elle implique constamment. La qualité de la réflexion importe peu ici. Ce qui compte, c'est la différence radicale entre action et mécanique. Il y a un monde entre une bille qui roule et un individu qui s'écarte, quelles que soient les similitudes apparentes. Entre l'opinion et l'action, la décision vient s'insérer comme le facteur intermédiaire. Elle comporte également une dimension morale qui la distingue nettement, en tant que choix, de toute errance anarchique, par essais et erreurs.

Ce rapport opinion-action, au travers de la décision, est lui-même de type dialectique. On peut dire dans ce sens, comme pour la propagande (qui en est une forme particulière), que l'opinion est une « unité double » (8). L'action peut être conforme à la décision et par celle-ci à l'opinion, mais elle peut encore s'opposer à elles. Toute opinion émise vise, en principe, sa mise en œuvre. « Parler pour ne rien dire » est un comportement anormal, une sorte d'entropie du langage. L'opinion se veut influence, persuasion, guide de l'action.

L'opinion veut structurer ou restructurer les mentalités, afin d'orienter ou de réorienter les conduites personnelles ou les activités sociales. Le fait que l'opinion et l'action se trouvent dans le prolongement l'une de l'autre, crée une *consonance*, un effet de stabilisation confiante. Au contraire, toute distorsion entre opinion et action entraîne une *dissonance*, un effet de trouble, de méfiance, d'éclatement. Sous les sentiments divers, consonnants et dissonnants, nous retrouvons donc entre opinion et action les mêmes processus de conjonction ou de disjonction que nous avons rencontrés entre opinions latente et manifeste ou entre opinion et décision.

Mais, si l'opinion s'allie ainsi à l'action dans un même phénomène psycho-social, et qu'il faut donc étudier en tant que tel, l'inverse est vrai également : l'opinion s'enracine dans l'action. Elle est réponse aux problèmes que pose l'action autant que prospective pour l'action future. Nous reviendrons sur ce point essentiel. Mais il faut noter à ce stade que la circularité du phénomène n'est qu'apparente. Il est, au contraire, profondément dialectique, en chacune de ses charnières. A chaque

(8) « Een twee-éénheid », Maarten SCHNEIDER, « Enkele opmerkingen over politieke propaganda in heden en verleden », in XXX. *Pers, propaganda en openbare mening*. Leiden, 1956, pp. 81-92.

moment du processus, les bifurcations existent et sont d'ailleurs utilisées. Rien n'y est jamais donné d'avance, même si la tendance normale est à la consonance et à la conjonction.

3. L'opinion publique comme processus : un lieu de controverse.

Tout ce qui peut être catalogué sous la rubrique « manières de penser » d'une société ou d'une époque, n'appartient pas automatiquement à l'opinion publique. Et cela, quel que soit le régime politique, autoritaire ou démocratique. En réalité, l'opinion publique est spécifique d'un niveau intermédiaire entre la très forte unanimité, au moins manifeste, que rencontrent les valeurs et les normes fondamentales d'une culture, d'une part, et la diversité infinie des goûts individuels, d'autre part. Elle est essentiellement constituée, à ce niveau, de jugements portés par des sous-ensembles d'une population donnée, sur les problèmes quotidiens de la vie collective. Les traits propres à chaque niveau peuvent être décrits en partant de la théorie, déjà ancienne, de Stoetzel (9).

A un niveau que, par convention, nous appellerons inférieur, les résultats des sondages décrivent des distributions purement aléatoires. Nous nous trouvons alors devant la manifestation de goûts individuels, d'appréciations particulières, d'opinions indépendantes. L'éventail complet des choix peut s'y retrouver à propos d'une même question. Ils s'y étalent de part et d'autre de positions d'indifférence, mais celles-ci sont largement dominantes. Echelonnées selon une gradation qui va du négatif au positif, les réponses ne laissent percevoir aucune structuration typique, significative au point de vue collectif (10). L'opinion y reste fluide, individualisée. Les quelques regroupements ou mouvements que l'on pourrait y déceler, sont plutôt l'effet de l'imitation et de la mode. Dupréel considérait ce niveau « libre » comme étant celui « des questions mineures ou des questions frivoles » (11).

A l'exact opposé de ces phénomènes surtout psychologiques, les sondages révèlent encore, à un niveau que nous considérerons comme supérieur, des réponses présentant un caractère unilatéral nettement prononcé. Elles se signalent, dans ce cas, par des courbes en « L » ou en « J » plus ou moins accentuées (12). L'échelle restant bipolaire, les réponses se concentrent, selon les cas, sur le pôle positif ou sur le pôle

(9) J. STOETZEL, *Théorie des opinions*. Paris, PUF, 1943, pp. 81-176.

(10) J. STOETZEL, *op. cit.*, p. 272.

(11) Cité par P. OURLIAC, « L'opinion publique en France du XIII^e au XVIII^e siècle », in G. BERGER *et al.*, *L'opinion publique*. Paris, PUF, 1957, p. 27.

(12) J. STOETZEL, A. GIRARD, *op. cit.*, pp. 29-30. Nicole et François BERTHIER, *Le sondage d'opinion*. Paris-Montréal, Bordas, 1971, pp. 8-11.

négatif. Le pôle opposé reçoit un pourcentage nettement plus faible d'avis contestataires, mais bien réels quand même. Par contre, les positions centrales, marquant l'indifférence, sont les moins choisies. Ce genre de présentation se rencontre d'autant plus que la question fait davantage référence aux normes ou aux autorités morales.

Nous nous trouvons alors en présence de valeurs ou de rites fondateurs et instaurateurs de la culture du groupe. Peu discutés, ils font l'objet de réflexions en profondeur, mais non de choix proprement dits. Constitués d'archétypes et de stéréotypes (13), ils impliquent consensus et obéissance. Ils servent de justification aux institutions (14).

Plus est grand le regroupement des réponses dans un sens particulier, plus est grande la cohésion culturelle de l'univers analysé. On peut y mesurer le degré d'adhésion d'un groupe à ses propres valeurs culturelles. Mais il s'agit d'une cohésion manifeste, de principe, amenée par la généralité de la question et favorisée par la référence aux autorités culturelles. Au contraire, toute question qui fait allusion à un problème concret de la personne interrogée, modifie plus ou moins le degré de cohésion de l'univers étudié (15).

Entre ces deux niveaux extrêmes, l'inférieur et le supérieur, celui des goûts individuels et celui du consensus culturel, et évoluant constamment de l'une à l'autre forme, de l'éclatement à l'unanimité, se rencontrent les phénomènes proprement dits d'opinion publique. Ils supposent toujours un regroupement minimum des opinions individuelles en tendances générales. Mais, en même temps, ils exigent une plus grande souplesse d'appréciation que les valeurs culturelles fondamentales d'une société. L'opposition entre croyances collectives et opinion publique va ainsi de pair avec une différence dans la stabilité temporelle et la polarisation structurale : « la croyance est d'ordre structurel ; l'opinion, d'ordre conjoncturel » (16).

Un courant d'opinion, même largement majoritaire, se vérifie toujours par la présence simultanée de courants minoritaires plus ou moins importants. Plus généralement, plusieurs familles ou courants d'opinion se font face et s'opposent entre eux sur les mêmes questions. Parler d'opinion publique au singulier n'est donc qu'un raccourci du langage

(13) Jean MAISONNEUVE, *Introduction à la psychosociologie*. Paris, PUF, 1973, pp. 124-141.

(14) P. OURLIAC, *op. cit.*, p. 26.

(15) Ce niveau « supérieur » correspond à ce que Sauvy appelle « opinion permanente ». Il l'oppose aux « courants d'opinion » qu'il considère comme le véritable domaine de l'opinion publique. A. SAUVY, *op. cit.*, pp. 10-12.

(16) Abraham MOLES (ed.), *La communication et les mass media*. Verviers, Gérard, 1973, p. 562.

courant. Elle est toujours plurielle, cristallisée autour de hiérarchies de valeurs différentes et opposées.

Cependant, même divisée, l'opinion publique continue de se distinguer des choix individuels et indépendants (17). Les réponses aux sondages présentent alors des courbes multimodales qu'il importe d'expliquer. Plusieurs raisons sont possibles : l'opinion publique est appréhendée seulement dans ses préférences, sans référence directe à une prise de décision, où les circonstances socio-politiques sont telles qu'elles rendent cette dernière pratiquement impossible et renforcent le caractère conflictuel de l'opinion publique. Normalement, plus une question fait directement référence à une prise de décision, plus les réponses peuvent devenir bimodales et se présenter selon des courbes en « U ». Un sondage pré-électoral peut offrir les deux aspects à la fois selon la manière dont les résultats sont totalisés : il peut révéler le caractère multimodal des familles et courants d'opinion en présence, ou montrer le caractère bimodal de l'opposition entre majorité et opposition.

Plusieurs auteurs ont souligné cet aspect conflictuel de l'opinion publique. Pour Allport, l'opinion publique renvoie à une situation multi-individuelle où les personnes expriment des opinions favorables ou défavorables à un type de réponse, devant un problème important (18). Pour Berelson, une opinion publique est toujours une réponse d'approbation, de désapprobation ou d'indifférence sur une question *controversée* d'importance sociale et politique (19). Pour Sauvy, une opinion publique existe à partir du moment où elle dispose d'un point d'appui par rapport auquel elle peut développer une résistance. Mais il situe celle-ci essentiellement entre l'Exécutif (c'est-à-dire le lieu de la décision) et l'opinion. En fait, la pluralité des opinions en présence crée automatiquement de pareilles résistances à l'intérieur de l'opinion publique elle-même (20).

En somme, une opinion publique est toujours *critique*. Elle n'existe que par cette fonction critique. Tout le processus sociologique de l'opinion publique y trouve son origine et en tire ses développements. De par ce caractère conflictuel, elle est « naturellement » *dualiste*. Ce dont les courbes en « U » rendent compte.

L'analyse par niveaux présente donc l'avantage de « visualiser » le mode d'intégration ou de désintégration de l'opinion publique. Les instan-

(17) Ce que Sauvy confond peut-être, *op. cit.*, p. 8.

(18) Floyd H. ALLPORT, « Toward a science of public opinion », in *Public opinion quarterly*, vol. I, janvier 1937, p. 23.

(19) Bernard BERELSON, « Communications and public opinion » (1948), republié in Wilbur SCHRAMM (ed.), *Mass communications*, 2^e édition, Urbana, University of Illinois Press, 1960, p. 528.

(20) A. SAUVY, *op. cit.*, pp. 6-7.

tanés que nous livrent les sondages peuvent ainsi être remis en perspective. Comme une sonde, ils nous fournissent une information sur le point d'insertion d'une question dans la stratification culturelle d'une société. Selon la souplesse ou le conformisme des réponses, ils renseignent sur le caractère marginal ou essentiel d'une question pour un public. Dans ces processus sociologiques d'ensemble, l'opinion publique occupe une position intermédiaire, ni trop fluide, ni trop inélastique. Sa versatilité est très relative.

4. L'opinion publique comme lieu essentiel du changement.

Remarquons qu'aucun domaine n'appartient définitivement et de soi à l'un de ces trois niveaux. Ceux-ci ne font que décrire des processus *formels* plus ou moins souples ou plus ou moins rigides. En tant que tels, ils sont susceptibles de prendre en charge n'importe quel domaine, n'importe quel « contenu ». Une question longtemps abandonnée aux libres choix des personnes individuelles, comme la mode, peut soudainement entrer dans le champ des débats de l'opinion publique. Inversement, une norme culturelle très anciennement établie et qui a toujours été reçue sans rencontrer d'opposition, comme l'interdiction de l'avortement, peut tomber dans la controverse publique et se relativiser.

Une question dont l'opinion publique a longtemps débattu, peut être laissée par celle-ci aux préférences individuelles ou, au contraire, gagner en consensus et devenir norme culturelle. Elle s'impose alors aux décisions des institutions et est traduite dans le droit. Elle s'impose même d'autant plus à l'autorité institutionnelle qu'elle est devenue source de légitimation des institutions. La démocratie comme valeur nouvelle en serait un exemple pour le XIX^e siècle. La participation des travailleurs à la gestion des entreprises en serait un autre exemple aujourd'hui.

Par là, il apparaît également qu'il ne suffit pas de considérer le dualisme de l'opinion publique dans une perspective purement synchronique, momentanée. Cette même fonction critique assure son dynamisme à travers le temps, par un exercice continu de rééquilibrage des tendances. Et cela, en fonction des événements, mais également des opinions émises, lesquelles constituent à leur tour autant de faits d'événements : l'opinion publique est auto-portante.

Saul Forbes Rae notait que l'opinion publique était un processus social dynamique, constitué de phases successives, au cours desquelles des « publics » en compétition ou en concurrence entre eux, tentent d'adapter la charpente économique, sociale, politique, morale de la société à

leurs besoins et à leurs aspirations en évolution constante (21). Dans ce sens, *l'opinion publique est le lieu véritable de la diachronie socio-culturelle* (22). C'est pourquoi également, l'opinion publique est un *phénomène qualitatif* d'abord et, en second lieu seulement, un phénomène quantitatif.

5. Acteurs et connexions formelles dans l'opinion publique.

Comme en un jeu de miroirs, tous les niveaux décrits plus haut se retrouvent présents à ce niveau « intermédiaire » de l'opinion publique. Mais ils y sont présents de deux manières qu'il importe de distinguer, bien que parfaitement complémentaires. Il y a, d'une part, l'opinion publique comme activité. En tant que telle, elle comporte obligatoirement sujets et action. Il y a ensuite, l'opinion publique comme processus formel, avec ses modes d'intégration et de glissement, c'est-à-dire ses modes de connexion.

5.1. Acteurs et action.

5.1.1. Personnes et groupes.

À la base, l'opinion publique reste faite d'opinions exprimées par des personnes particulières. Il s'agit là d'une évidence, mais qu'il est utile de répéter tant on tend facilement à la négliger du point de vue théorique, alors que toute la méthodologie du sondage est fondée sur l'interrogation individuelle. C'est à cet aspect personnel de la parole que l'on doit la possibilité d'émergence de significations et de valeurs nouvelles dans la société.

Mais ces opinions personnelles ne prennent une consistance sociale que par le « poids » politique de ceux qui les professent. Ce peut être l'opinion d'un notable ou celle d'une personne exerçant un rôle d'autorité dans une institution. Leur avis attire immédiatement l'attention. Le plus souvent, cependant, des opinions personnelles ne gagnent en audience que dans la mesure où elles sont partagées par des groupes, petits ou grands, et défendues par ces mêmes groupes. Ces opinions de notables ou de groupes constituent la matière première de l'opinion publique. Ces microcultures, plus ou moins durables, à évolution lente ou rapide, assurent la permanence de l'opinion publique et son changement.

(21) SAUL FORBES RAE, « The concept of public opinion and its measurement » (unpublished Ph.D. Thesis). London School of Economics, 1938, p. 161. Cité in H.L. CHILDS, *op. cit.*, p. 18.

(22) André DELOBELLE, « Rétroaction, cybernétique et sociologie ». Communication à la deuxième Rencontre inter-universitaire des chercheurs en Communication sociale, Louvain, 1973, pp. 15-26.

A l'intérieur de ces groupes, la discussion est plus ou moins spontanée. La liberté d'expression est commandée par le statut égalitaire des membres. Plus ces conditions sont respectées, plus la libre discussion y assure la cohésion du groupe. La vivacité du débat peut y être un critère de cohésion. Au contraire, les silences soulignent le poids des leaders. Dans chaque cas, les guides d'opinion jouent leur rôle, animant les groupes ou leur injectant leur avis (23). En réalité, le caractère fondamentalement pluriel de toute opinion fait que, même dans les petits groupes, les opinions sont toujours multiples. Leur dialectique suit simplement certains axes préférentiels, propres au groupe en question, y créant une opinion « prépondérante ». Les deux phases que toute une série de recherches américaines a appris à distinguer au cours de la pénétration des informations dans la société, révèlent à foison cette réalité des groupes dans le processus d'opinion publique (24).

5.1.2. *Système social et opinion publique.*

Si l'opinion publique s'exprime au cours des interactions sociales (25) et en fonction d'elles, il doit exister un lien intrinsèque avec le système social qui commande ces interactions et qui résulte de leur équilibre. A la différence des groupes qui sont structurés en fonction de valeurs dominantes, le système social trouve sa logique dans les échanges (main-d'œuvre, biens et services, messages) qui assurent la vie économique d'une société. Ces échanges peuvent être de deux types : ou ils sont internes à un ensemble relativement clos et s'effectuent par dons et contre-dons entre sous-ensembles spécialisés, ou ils résultent de transactions commerciales entre ensembles relativement autonomes et moyennement spécialisés les uns par rapport aux autres. Dans le premier cas, la cohésion sociale est préservée, tandis que la spécialisation des rôles est respectée. Dans le second cas, le marché disloque peu à peu la société dans la mesure même où il prend de l'ampleur. La société se désintègre comme ensemble culturel, sans que pour cela s'opère une véritable spécialisation. On y a, au mieux, une apparence de système social. En réalité, on n'y trouve qu'un équilibre de forces entre groupes plus ou moins autonomes ou entre catégories sociales concurrentes. Logiquement, l'anomie y domine la vie quotidienne.

Le jeu des intérêts est différent également selon les cas. Dans le premier, les compensations sont globales ; dans le second, elles sont stric-

(23) Luk BOONE, *Massamedia en interpersonale communicatie* (een kritische balans van de rol der zogenaamde « opinion leaders » en van de hypothese van het tweefasig verloop van de communicatieprocessen). Leuven, Cecowe, 1971, 72 pages (Werkdocumenten, n° 2).

(24) Luk BOONE, *ibidem*.

(25) William ALBIG, *Public opinion*. New York, McGraw-Hill Book Co., 1939, p. 210.

tement comptabilisées, monnayées. Dans le premier type de système social, chacun est tour à tour offreur et demandeur, et les échanges ne donnent pas lieu à accumulation individuelle. Au contraire, le second type implique que les échanges soient orientés et commandés par les marges bénéficiaires les plus favorables. Ils donnent lieu à accumulation, à capitalisation différentielles. Dans ce contexte, l'évolution concurrentielle peut stabiliser les rôles d'offreurs ou de demandeurs dans des portions différentes de la société. Le marché entraîne ainsi un processus concurrentiel et conflictuel général, dont la lutte des classes est la manifestation la plus tangible.

Selon le système social, on conçoit dès lors que les interactions sociales prennent une tournure différente et pèsent différemment sur le processus de l'opinion publique et de ses controverses. Dans un système de services réciproques, par dons et contre-dons, basés sur l'égalité des partenaires, les débats pourront garder une aisance plus grande, comme dans la palabre des sociétés « primitives », véritable dynamique de groupe. Mais une stratification peut déjà apparaître dans ces sociétés traditionnelles. Elle est apparue, en fait, dans à peu près toutes ces sociétés. Les droits et obligations qu'impliquaient les échanges de dons, s'y trouvent progressivement détournés de leur sens premier, au profit de minorités plus ou moins fermées. On assiste alors à un fractionnement rigide de l'opinion publique. Tous n'y prennent plus la parole dans la même mesure. A la prise de parole des uns correspond désormais les silences des autres. Si la société en question, stratifiée ou non, en vient à être entraînée dans le maëlstrom du marché, les rivalités se sclérosent et les classes sociales se substituent aux strates anciennes.

Cette typologie permet de rendre compte des liens plus ou moins profonds qui existent dans nos pays modernes entre familles ou courants d'opinion, d'une part, et strates ou classes sociales, d'autre part. Les corrélations peuvent, en certains cas, être particulièrement fortes. Tout dépend du contexte politique du moment. Mais, même si le lien n'existe jamais à 100 %, il n'est jamais entièrement absent dans les sociétés à marché.

Mise en présence des événements de la vie quotidienne, l'opinion publique émet des jugements sur la ligne à suivre dans l'action socio-politique. Elle le fait sur base de l'expérience passée, des aspirations et espoirs de ses groupes, lesquels occupent différentes positions dans le système social. C'est à partir du point de vue qu'ils occupent (et chaque point de vue découpe un horizon) et des valeurs qui sont les leurs, qu'ils interprètent la situation et formulent des opinions. Les groupes le font par intermédiaire des organes de presse, des médias, des personnalités, des groupes de pression qui représentent leurs familles et

courants d'opinion. Comme la plupart des problèmes politiques demandent des solutions à court ou à moyen terme, ce sont ces intermédiaires qui mènent le combat. A la limite, on est en droit de se demander si l'opinion publique existe en dehors d'eux (26) ?

Processus d'adaptation de la société au fil des événements (qui lui constituent une sorte d'agenda), l'opinion publique est ainsi, de plus, événement pour elle-même (27). Les dires de ses porte-paroles sont autant d'incidents ou d'événements qui alimentent les phases du débat ou scandent les séquences historiques (28). Mais toute option du public ne peut devenir décision que par l'entremise de ses institutions. C'en est du moins le moyen privilégié.

5.2. Connexions formelles.

5.2.1. Familles d'opinion et courants d'opinion.

Le propre de toutes ces opinions, qu'elles soient personnelles ou de groupe, est d'être structurées selon des hiérarchies de valeurs plus ou moins complexes, différentes ou opposées entre elles. Quel qu'en soit le « contenu », les valeurs créent autour d'elles des réseaux formels de *connexions finales* ou téléologiques qui intègrent les groupes en ensembles plus ou moins vastes. Elles le font, *par conjonction*, autour d'archétypes culturels ou, *par disjonction*, en s'opposant à leurs contre-valeurs présentées sous forme de stéréotypes. Leur pression formelle suscite la réaffirmation régulière des axes fondamentaux de l'ensemble concerné. Intimement liées aux points de vue des acteurs, elles servent de charpente et de couverture à la fois aux idéologies les plus particulières.

Les valeurs qui structurent implicitement les opinions émises, sédimentent donc également des sous-ensembles sociaux effectuant les mêmes hiérarchisations. Ces *familles d'opinion* dessinent à chaque époque un éventail original. Elles correspondent le plus souvent à des *courants d'opinion* anciens, couvrant parfois plusieurs générations. Cette durée est liée à leur degré de pénétration de la société, en même temps qu'elle est pour elles une source de légitimité. Ces courants d'opinion peuvent trouver leur origine dans des traditions culturelles différentes (religions, langues, ethnies, etc.), ou résulter de crises historiques anciennes qui ont façonné des psychologies politiques différentes.

(26) Pierre BOURDIEU, « L'opinion publique n'existe pas ». in *Temps modernes*, vol. 29, 1973, pp. 1292-1309.

(27) B. BERELSON, *op. cit.*, pp. 534-535. Ralph D. CASEY, « The press, propaganda and pressure groups », in W. SCHRAMM (ed.), *op. cit.*, pp. 230-232.

(28) Hadley CANTRIL, « The use of trends », in H. CANTRIL (ed.), *Gauging public opinion*. Princeton, University Press, 1944, p. 226.

La famille d'opinion serait ainsi dans l'ordre synchronique, ce que le courant d'opinion serait dans l'ordre diachronique. Mais il faut se souvenir que l'histoire est faite de discontinuités et que, dès lors, une famille d'opinion n'est jamais le simple prolongement d'un courant d'opinion. Elle est toujours, pour une part, une construction nouvelle. La tradition et le changement s'y épuisent sous l'impact des événements et des réactions auxquelles ils obligent.

5.2.2. *Les mouvements d'opinion.*

Si la société s'adapte ainsi continuellement et même change, par influence du processus dialectique opinion/décision, les familles d'opinion changent et évoluent également, donnant lieu à des virages plus ou moins accentués dans les courants d'opinion. En réalité, à chaque moment, la disposition relative des familles d'opinion les unes par rapport aux autres reste approximativement la même. La gauche ne devient pas la droite, et vice versa. Mais toutes subissent des *mouvements d'opinion* qui les portent vers certains points de vue ou les écartent de certaines préoccupations. Ces mouvements d'opinion peuvent être intérieurs aux familles d'opinion. Mais le plus souvent, il s'agit de mouvements d'ensemble qui touchent toutes les familles d'opinion. Par un jeu de poussées latérales, elles se trouvent toutes entraînées dans un sens ou dans l'autre, et s'y adonnent ou y résistent. Tout se passe comme si les connexions finales qui assurent la stabilité et la continuité des sous-ensembles dans l'opinion, se trouvaient soutenues ou contrecarrées par des *connexions latérales* à plus court terme.

Cette fine dialectique, semblable à celle de la chaîne et de la trame, est bien résumée dans cette remarque de Stoetzel et Girard : « Ainsi, le changement global ne s'explique en aucune manière par le retournement, quel qu'il soit, de quelque groupe particulier. Un groupe favorable ne cesse pas tout à coup de l'être, et encore moins ne devient pas hostile. L'opinion n'est pas susceptible de telles palinodies, elle n'est en aucune manière versatile. Mais, quand un mouvement se produit dans l'ensemble de l'opinion, sous l'effet d'une cause qui pourrait le plus souvent être précisée, il affecte tous les groupes. Les plus favorables, même du point de vue idéologique, le sont moins, et les moins favorables voient monter leur hostilité ou inversement. Les différences entre groupes restent les mêmes, mais tous sont touchés en même temps par les mêmes circonstances » (29). Les mouvements d'opinion agissent ainsi à l'instar des vases communicants, déplaçant les masses et inclinant autrement les choix dans un mouvement d'ensemble, bien que *différentiel*.

(29) J. STOETZEL, A. GIRARD, *op. cit.*, pp. 202-203.

Ce sont ces mouvements d'opinion qui déplacent les voix aux élections. Tout homme politique doit pouvoir les interpréter pour apprécier les tendances du public. Qu'ils soient intérieurs ou extérieurs aux formations politiques, ces mouvements sont, en outre, employés par les hommes politiques pour assurer leur succès. S'y opposer peut coûter cher. A moins que, plus tard, les circonstances ayant changé, on ne reconnaisse aux opposants historiques des qualités d'hommes d'Etat...

6. Le cadre institutionnel de l'opinion publique.

Il a été tellement question du lien qui existe entre opinion et décision dans les processus sociologiques, qu'il importe de préciser encore les différences que peuvent imposer à cette dialectique les cadres institutionnels présents. Par la même occasion, il devient possible de réfuter une assertion qui court encore les travaux scientifiques, notamment le lien entre opinion publique et démocratie occidentale. Comme si le phénomène n'existait pas ailleurs. Il faut, au contraire, partir du principe de l'existence universelle de l'opinion publique, puisqu'elle constitue, avec la décision, un processus essentiel à toute société.

L'ayant posée en principe, il faut plutôt s'interroger sur les formes que l'opinion peut prendre selon les contextes institutionnels. De ce point de vue, il nous semble qu'il faille distinguer, fondamentalement, entre deux genres d'opinion publique, à la fois opposés et complémentaires entre eux.

6.1. Institutions hiérarchiques.

Dans la mesure où une société se pense de manière strictement hiérarchique, soit par tradition, soit par idéologie, certains reçoivent un droit de parole plus important que d'autres. Ce noyau, reconnu comme la « major et sanior pars », critique à l'intérieur de lui-même, développe une opinion « justification » vers les cercles plus périphériques (30). Dans ce genre de régime, les listes des *dignitaires*, classés par ordre d'importance, occupent toujours une place centrale. Ce fut le cas pour la plupart des sociétés d'Ancien Régime. Ce l'est encore aujourd'hui de la plupart des Etats à régime fort. Mais même au sein des pays démocratiques, certaines organisations, certains mouvements sociaux, certaines entreprises peuvent présenter ce genre de structuration de l'opinion publique. Toujours dans les mêmes pays, le fait est encore vrai pour la différence de poids politique entre l'opinion des citoyens de plein

(30) P. OURLIAC, *op. cit.*, pp. 25-44.

droit et celle des marginaux : tous ceux qui n'ont pas le droit de vote (femmes, jeunes, étrangers selon les cas) ou qui pèsent trop peu dans le jeu politique (vieillards, par exemple).

Ce genre de cadre institutionnel doit être analysé selon un principe « centre-périphérie ». Il établit une gradation dans le droit de prise de parole. Mais il rend également possible, à terme, des mouvements critiques à la périphérie. Il faut pour cela que certaines conditions puissent être remplies, comme la multiplication des contacts (média, urbanisation, etc.).

6.2. *Institutions égalitaires.*

Quel que soit le nombre des partis et leur force, il s'établit toujours, dans les démocraties, une fonction critique autour de la ligne de clivage majorité-opposition. Les résistances et les nécessités de l'arithmétique parlementaire tendent à maintenir cet équilibre entre égaux en droit.

La preuve « a contrario » de la fonction critique de l'opinion y est donnée par la multiplication des scandales, lorsqu'un parti y domine le pouvoir de telle manière qu'il échappe pratiquement aux critiques de l'opposition. De manière générale, les régimes qui permettent le dualisme de l'opinion publique, sont ceux qui réalisent le mieux les conditions de la fonction critique exercée par elle. « The duty of the opposition is to oppose », dit un adage anglais.

Ce genre de cadre institutionnel peut être analysé selon un principe « multipolaire » entre groupes égaux en droit et en pouvoir.

6.3. *Alternances et complémentarités des deux types d'institutions.*

Il faudrait analyser plus attentivement la simultanéité des deux principes dans certaines institutions, selon que l'on se trouve devant une assemblée générale (où la multipolarité des tendances peut jouer), ou devant l'Exécutif, seul maître des interprétations et des choix en temps ordinaires (où joue le principe du centre opposé à la périphérie). Les ensembles concernés se trouvent structurés d'une manière assez radicalement différente selon les cas, et des heurts peuvent en découler. Si le Législatif l'emporte, des difficultés peuvent surgir dans les prises de décision si les tendances sont trop nombreuses et équilibrées en force. Si l'Exécutif l'emporte, il peut avoir pour réflexe d'éviter au maximum la réunion des assemblées législatives.

Ceci vaut aussi bien pour les Etats que pour les Eglises, les partis politiques, les organisations sociales ou tout autre organisme ayant quelque ampleur et relativement bureaucratisé. Dans un parti, on pourrait

distinguer entre son idéologie publique, sa fonction officielle, d'une part, et sa vie interne sous la direction d'un secrétariat, d'autre part (31).

7. Consonances et dissonances entre opinion et décision.

Si opinion et décision se trouvent bien entre elles dans un rapport dialectique continu, dont nous avons présenté quelques modalités essentielles, quelques conclusions générales peuvent être tirées.

7.1. Influences réciproques, opinion publique - décision politique.

Aucune autorité publique ne peut tenir à long terme, à moins de disposer de la force et de la contrainte, si elle n'est soutenue par l'opinion publique (au moins par une large portion de celle-ci). De plus, un gouvernement ne peut changer ses options fondamentales qu'en accord avec l'évolution de l'opinion publique elle-même. La cohésion sociale comme l'autorité du gouvernement supposent donc une consonance générale entre opinion publique et décision politique.

Si l'opinion dominante fait bloc autour du gouvernement qu'elle a mis en place et tend à une consonance constante avec ses décisions, les partis d'opposition maintiennent, au contraire, une fonction critique : ils finissent par représenter seuls la controverse publique.

Mais, par le fait des partis, la dissonance reste constante, puisque les différences marginales sont essentielles à leur survie. La tentation est grande de restaurer la cohésion sociale par la suppression des partis. Cependant, il existe un lien intrinsèque entre la démocratie à partis et les systèmes sociaux basés sur le commerce avec ses marges bénéficiaires et ses pratiques concurrentielles. La véritable démocratie doit se trouver plutôt du côté des systèmes sociaux à dons et contre-dons.

7.2. Censure et propagande gouvernementales.

Afin de maintenir la cohésion du pays autour de son action et de son idéologie, le gouvernement peut être amené à développer une censure sur les informations adverses ou sur les interprétations qui lui sont contraires. Cette censure peut aller jusqu'à la coercition physique, y compris la torture et la mise à mort. On connaît aujourd'hui également les formes de pression et de coercition psychologiques. Mais toute censure de la part du noyau central favorise les rumeurs et la publicité secrète dans la périphérie. Toute censure développe ainsi sa propre contre-censure.

(31) Robert MICHELS, *Les partis politiques*. Trad. Paris, Flammarion, 1971, 310 pages.

Inversement, le gouvernement peut assurer sa propre propagande. Ce fut même là l'origine historique de celle-ci. Elle reste crédible tant qu'elle va de pair avec une liberté d'expression de l'opposition. Tout arrêt de celle-ci rend la première non crédible. La propagande entraîne donc aussi une contre-propagande. Aujourd'hui, le contrôle politique des média audio-visuels peut assurer une propagande continue, malgré les apparences de droit de réponse donné à l'opposition. La contre-propagande s'en trouve handicapée d'autant.

Censure et propagande sont donc toujours retournées contre elles-mêmes par l'opposition, quand elles se veulent exclusives, totalitaires. Elles ne sont rentables que si elles acceptent le jeu de la contre-censure ou de la contre-propagande. C'est en cela que censure et propagande peuvent être acceptées, éventuellement, dans un débat politique, si l'opposition peut disposer des mêmes armes. Censure et propagande concurrentielles pourraient être recevables, à la limite, si les procédures restaient véritablement ouvertes.

Le dialogue pur et simple reste évidemment la procédure la plus riche et la plus féconde pour l'avenir. Les synthèses nouvelles y restent possibles et, avec elles, le dépassement des anciens conflits.

7.3. Cohésion et dissensions de l'opinion publique.

Si l'opinion est toujours diversifiée à l'intérieur, il est remarquable de voir combien facilement elle se regroupe sous les attaques étrangères. Le fait est courant en matière de politique extérieure des Etats. L'opinion y apparaît rapidement homogène, docile aux décisions gouvernementales. Cela a même pu faire croire à sa passivité en ces domaines. Pour peu, les organes de presse ou les chaînes de radio-télévision, même indépendants de l'autorité politique, y assurent une fonction d'explicitation des options gouvernementales, beaucoup plus qu'une critique de celles-ci ? Les rares fois où il en va réellement autrement, devraient être étudiées de plus près.

Au contraire, la critique est l'atmosphère habituelle en matière de politique intérieure. Le phénomène se répète dans toutes les institutions. Cette critique n'est peut-être qu'une autre forme de la cohésion des groupes. La cohésion contre l'extérieur est d'autant plus aisée que la critique est plus habituelle à l'intérieur. L'absence de celle-ci ou son mauvais fonctionnement doivent rendre plus attentif aux critiques extérieures et plus accueillant à celles-ci.

Cette inversion des attitudes selon que l'on se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur montre, peut-être mieux que tout autre phénomène, l'unicité profonde du processus d'opinion publique au sein des institutions. « Un principe supérieur, qui pourrait bien être ce qu'il est convenu

d'appeler l'opinion publique, dépasse en pouvoir l'attachement porté par ses membres aux normes et à l'idéologie du groupe restreint. Ce principe supérieur est lié à la situation générale de l'ensemble auquel se rattachent les groupes restreints, car cet ensemble se meut dans le temps et a une histoire. La conscience individuelle, la conscience partisane et la conscience nationale sont ancrées dans une même histoire » (32).

Summary : Propositions for a sociology of public opinion.

Since about 1900, public opinion has generally been defined as a psychosocial phenomenon. We want to return to a more political definition because it provides a more synthetical view of it.

As such, it requires to be analyzed essentially in dialectical contrast with decision making.

Different aspects may be distinguished in it, such as « opinion families » and « opinion movements ». Their processes are not quite identical, although they are simultaneous.

Furthermore, public opinion exists everywhere. But it follows different ways whether it appears in hierarchical or in egalitarian institutions.

(32) J. STOETZEL, A. GIRARD, *op. cit.*, p. 203.

